

1. Champ d'Application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) constituent, conformément au III de l'article L.441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. En conséquence, elles excluent l'application de toute éventuelle conditions générales d'achat de tout client. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles HEXAGRAM fournit aux clients ses produits et services. Conformément à la réglementation en vigueur, HEXAGRAM se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV, en fonction des négociations menées avec le client, par l'établissement de conditions particulières de vente.

2. Commande

Toute commande entraîne de plein droit acceptation sans réserve des conditions générales suivantes, et le cas échéant, des conditions particulières communiquées au moment de la commande.

Les devis et offres réalisés par HEXAGRAM, sauf stipulation contraire, sont valables au maximum 15 jours à compter de leur réception, et sont sujets à modification à tout moment moyennant un préavis de 48 heures et sous réserve de l'accord des deux parties. Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par le client.

Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande du client par HEXAGRAM, qui est sous réserve de la disponibilité des produits demandés.

3. Livraison

La livraison est effectuée à l'adresse indiquée par le client sur le bon de commande. Le délai de livraison n'est donné qu'à titre indicatif. En aucun cas le retard ne peut entraîner la résolution de la commande ni le versement d'indemnité d'aucune sorte, le client renonçant à évoquer un préjudice en cas de retard. Les produits sont expédiés au risque du client. Il lui appartient de vérifier les produits à l'arrivée, et d'exercer, s'il y a lieu, des recours contre les transporteurs dans un délai de trois jours, et d'en informer HEXAGRAM dans le même délai. HEXAGRAM se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles. Le client s'engage à accepter la livraison et à régler les produits livrés.

4. Frais d'expédition

Les frais d'expédition sont toujours à la charge du client, et sont définis dans un barème distinct, communiqué par HEXAGRAM à tout client qui en fait la demande.

5. Conditions de règlement

Sauf condition particulière, nos factures sont payables à 30 jours date de facture, sans escompte. Un acompte de 30% du total de la commande sera exigé lors de la passation de la commande.

Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, le non-respect du délai de paiement expose le client à des pénalités de retard fixées au dernier taux publié de la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 %, à compter du 1er jour qui suit l'échéance de la facture. En cas de paiement fractionné, le non-paiement d'une seule échéance autorise HEXAGRAM à exiger le paiement de la totalité du solde dû. En cas de non-respect des conditions de paiement, HEXAGRAM se réserve la faculté de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours sans préjudice de tout autre recours. Pour tout retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due à HEXAGRAM, de plein droit.

6. Prestations de Services

HEXAGRAM réalise ses prestations conformément aux règles de l'art en la matière. Cependant elle n'est tenue qu'à une obligation de moyens, ce que le client reconnaît.

HEXAGRAM ne saurait être responsable des pannes ou virus informatiques intervenus en dehors des prestations d'HEXAGRAM. HEXAGRAM n'est pas responsable également en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

7. Garantie

HEXAGRAM garantit que les produits vendus sont conformes à leur description et leurs spécifications et que les prestations sont délivrées conformément aux règles professionnelles applicables.

Le client est réputé reconnaître la conformité du bien ou de la prestation de services vendue par HEXAGRAM à ses besoins en acceptant la réception de la prestation de services ou la livraison d'un bien vendu.

HEXAGRAM garantit le client contre tout vice caché, provenant d'un défaut d'un bien vendu le rendant impropre à l'usage auquel il est destiné, dans les conditions de l'article 1641 du Code civil.

Afin de faire valoir ses droits, le client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer HEXAGRAM, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 15 jours calendaires à compter de leur découverte.

HEXAGRAM ne sera tenu qu'au remplacement du bien vicié par un bien identique ou équivalent.

La mise en œuvre de la garantie et la responsabilité d'HEXAGRAM, si elle est avérée, est expressément limitée au montant des prestations effectivement payées par le client.

HEXAGRAM transmettra au client l'ensemble des garanties associées aux produits qui lui auront été fournis par le constructeur et/ou l'éditeur, et ne pourra être tenu responsable en cas de défectuosité. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à HEXAGRAM à quelques titres que ce soit, y compris au titre de la privation de jouissance d'un logiciel ou d'un bien vendu devenu défectueux.

8. Utilisation des produits

HEXAGRAM fournit les informations et indications d'utilisation relatives au produit (fiches techniques, fonctionnalités, conformité aux exigences juridiques) transmises par le constructeur et/ou l'éditeur. HEXAGRAM ne peut être tenue responsable de l'exhaustivité de ces informations ni en cas de non-respect par le client des dites informations et spécifications.

9. Juridiction – Droit applicable

En cas de contestation relative à l'exécution ou à la résiliation de toute commande, il est fait attribution de juridiction au Tribunal de Commerce du siège d'HEXAGRAM avec application de la loi française.

10. Clause de réserve de propriété

HEXAGRAM se réserve la propriété des produits livrés jusqu'à complet paiement du prix. En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré au client dès la livraison des produits commandés. Le client s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les produits commandés, au profit d'HEXAGRAM, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété.

11. Données à caractère personnel

HEXAGRAM est susceptible de traiter des données à caractère personnel des clients ou de leurs représentants pour l'exécution, le suivi et le paiement de toute commande. La personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et de suppression au traitement de données le ou les concernant en adressant une demande par écrit à la direction d'HEXAGRAM à l'adresse de son siège social.

DATE + SIGNATURE DU CLIENT :